

COMMUNE DE JONCHEREY

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 MARS 2023**

SALLE D'HONNEUR DE LA MAIRIE

Personnes présentes :

Jacques ALEXANDRE	Martine BENJAMAA	Francis BLANC
Dominique BOISSON	Brigitte GOSSART	Michel STALDER
Michèle BELOSSAT	Guy RICHE	Lucie ROUGEOT
Jacques SALVI	Elisabeth TATTU	Sébastien THEVENEAU

Absents excusés : Alexis BEUSCART procuration à Jacques ALEXANDRE, Régine COMANDINI procuration à Francis BLANC et Priscillia COTTET procuration à Sébastien THEVENEAU

La séance est ouverte à 18h30

1) Élection d'une ou d'un secrétaire :

Mr BLANC est désigné secrétaire de séance.

2) Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 02 décembre 2022 :

Approuvé à l'unanimité.

3) Vote du compte administratif 2022 – compte de gestion 2022 et affectation du résultat :

Le Maire présente le compte administratif (commune) et le compte de gestion (trésorerie) pour l'année 2022.

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement s'élève à 276 587,65 €

Le résultat de clôture de la section d'investissement s'élève à – 203 005,97 €

Le solde d'exécution de l'exercice s'élève à 479 593,62 €

Le compte administratif et le compte de gestion sont à l'identique, le conseil valide ces deux documents (hors de la présence du Maire).

Le report sur le budget primitif 2023 s'effectuera de la façon suivante :

002 « excédent de fonctionnement » → 276 587,65 €

001 « déficit d'investissement » → 203 005,97 €

1068 « excédent fonctionnement capitalisé » → 203 005,97 €

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Accepté à l'unanimité.

4) Vote du budget primitif 2023 :

Le Maire donne lecture du budget et répond aux questions des élus sur celui-ci. Après débat le conseil valide à l'unanimité le budget primitif tel que présenté :

Fonctionnement : 1 259 507,02 €

Investissement : 836 806,21 €

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

5) Taux communaux 2023 :

Le conseil municipal fixe les taux d'imposition (part communale) qui seront appliqués aux bases déterminées par les services des finances publiques. Le produit obtenu constitue la recette fiscale directe de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité :

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

- De maintenir les taux comme suit :
 - Taxe foncier bâti : 28,40%
 - Taxe foncier non bâti : 41,46%
 - Taxe d'habitation 12,51% (logement vacant et résidence secondaire)

6) Programme ONF 2023 :

Le devis de travaux sylvicoles pour 2023 est de 2 592,45 € HT soit 2 851,70 € TTC. Les travaux prévus sont :

- Dégagement manuel ciblé de régénération naturelle feuillue (chêne) : parcelle 20 r
- Application TRICO – 1^{er} passage (répulsif) printemps : parcelles 32r – 7 a
- Application TRICO – 2^{ème} passage (répulsif) automne : parcelles 32 r – 7 a

Vote à l'unanimité.

7) Création d'un poste d'ATSEM principal 1^{ère} classe et fermeture d'un poste ATSEM principal 2^{ème} classe :

Le Maire informe le conseil qu'un agent peut être promu au grade supérieur en juillet 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

- D'ouvrir un poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} juillet 2023 et de fermer un poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} juillet 2023.

8) Demande de subvention école de Grandvillars :

Les élèves de CM1-CM2 de l'école du Petit Prince de GRANDVILLARS participeront à une classe découverte sur le thème de Paris et de Versailles du 22 au 23 juin 2023. Une demande de subvention a été adressée à la mairie pour un enfant de Joncherey soit une participation de 30 €. Le conseil valide à l'unanimité le versement de la subvention.

9) Demande de subvention – sécurité routière – challenge des pistes d'éducation routière :

Les élèves de CM2 de l'école de Joncherey peuvent participer au challenge des pistes d'éducation routière que l'association prévention routière a remis en place depuis cette année.

Le conseil municipal décide à l'unanimité le versement de la subvention de 150 €.

10) Demande de subvention ADAPEI – Concert caritatif :

Une demande de subvention a été adressée à la mairie par l'ADAPEI dans le cadre d'un projet « accessibilité universelle » - accès à la culture, sport, loisirs, citoyenneté... des personnes en situation de handicap intellectuel ou psychique.

Le conseil municipal à l'unanimité valide le versement de 200 € pour l'organisation du concert caritatif.

11) Questions diverses :

- ✓ Enfouissement place Charbonnier des réseaux secs (piste cyclable) : Point sur le dossier
- ✓ Maison des aînés : étude de sol effectuée – rapport transmis à la mairie
- ✓ Point sur les effectifs des écoles maternelles et primaires. Possibilité d'une ouverture de classe en primaire.

Fin de la séance à 20h15

Le secrétaire de séance,
Francis BLANC



Le Maire,
Jacques ALEXANDRE



